

Exemples de projets financés par le Programme de la sécurité humaine

Secteurs thématiques

GOVERNANCE ET RESPONSABILISATION

Cour pénale internationale

La Cour pénale internationale est la première institution internationale permanente jouissant d'une juridiction qui englobe le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la campagne en vue de faire adopter en juillet 1998 le Statut de Rome, qui institue la CPI. En 2000, fidèle à son engagement de créer une institution solide et efficace, le Ministère a lancé la Campagne canadienne en faveur de la CPI (www.cpi.gc.ca). Grâce au Programme de la sécurité humaine, cette campagne a, depuis lors, parrainé pas moins de 18 conférences, séminaires et ateliers dans toutes les régions du monde pour aider les pays signataires à se doter des moyens pour ratifier le Statut de Rome et respecter les obligations qu'il leur impose. Le Statut est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002.

OPÉRATIONS DE SOUTIEN DE LA PAIX

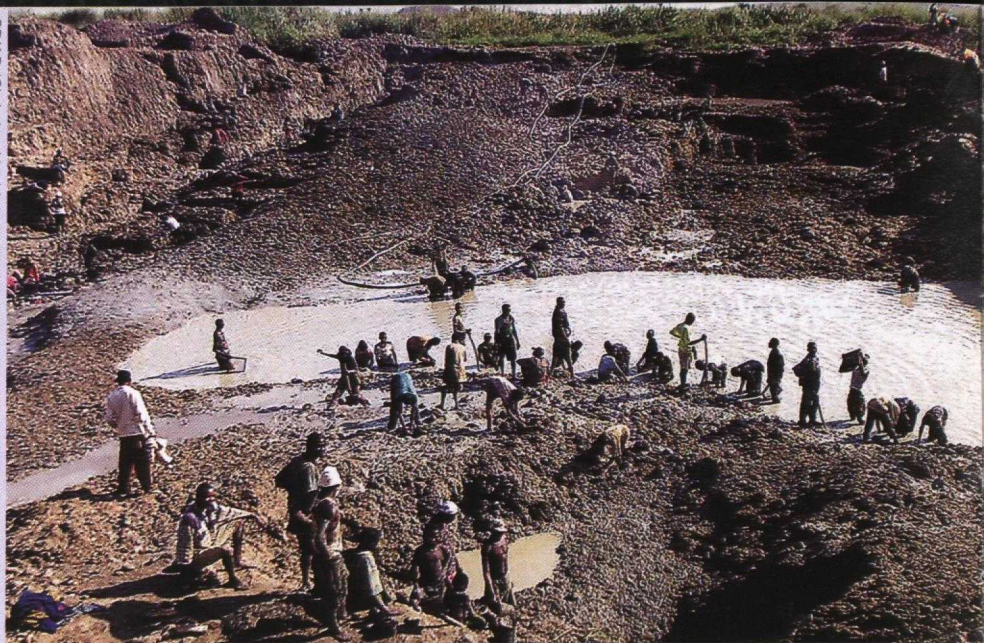
Formation sexospécifique et missions de paix

Le Royaume-Uni et le Canada (par l'entremise du Programme de la sécurité humaine) ont collaboré à la mise au point d'un cours de formation destiné aux gardiens de la paix militaires et civils. Ce cours modulable d'une durée de deux jours et demi (www.genderandpeacekeeping.org) est axé sur une perspective sexospécifique de la consolidation et du maintien de la paix, dans le contexte du droit international humanitaire, de la violence sexuelle et des déplacements forcés.

PROTECTION DES CIVILS

Le devoir de protéger

En septembre 2000, le Programme de la sécurité humaine a créé la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États pour promouvoir la recherche d'un consensus au sein de la communauté internationale au sujet du rôle que cette dernière doit jouer pour protéger les individus. Dans son rapport final, intitulé *La responsabilité de protéger* (www.iciss-ciise.gc.ca), la CIISE présente une nouvelle approche constructive de la question, mettant en évidence l'obligation qu'ont les États d'assurer la protection de leurs ressortissants.



Bakua Bowa, République démocratique du Congo : à la recherche de diamants dans la mine de Kabuebue. (2001)

PRÉVENTION DES CONFLITS

Le Processus de Kimberley et les diamants de la guerre

Le Canada joue un rôle important au sein du Processus de Kimberley, qui vise à créer un mécanisme international de certification pour renforcer les contrôles sur le commerce de diamants bruts et empêcher que les diamants de la guerre ne soient vendus sur les marchés licites. Le Programme de la sécurité humaine a organisé et financé une réunion des responsables du Processus de Kimberley qui a eu lieu à Ottawa en mars 2002.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Lutte antiterroriste

Le Programme de la sécurité humaine a appuyé la mise au point d'une loi type pour aider les pays du Commonwealth à appliquer les conventions antiterroristes de l'ONU et la résolution 1373 du Conseil de sécurité. Cette initiative, dirigée par le Secrétariat du Commonwealth, leur a permis d'aligner leurs lois nationales sur les normes internationales.

RECHERCHE ET COMMUNICATIONS

Consortium canadien sur la sécurité humaine

Avec l'appui du Programme de la sécurité humaine, le Consortium canadien sur la sécurité humaine (www.securitehumaine.info) réunit des représentants des milieux universitaires, de la société civile, des gouvernements et des institutions internationales dans le but de promouvoir des recherches consacrées à la sécurité humaine et à la formulation des politiques dans ce domaine.